

## Franceville/Centre pénitentiaire de Yéné/A la suite de la grâce présidentielle Cent soixante-seize détenus recouvrent leur liberté



Photo : Nadège Ontounou

Le procureur Gilbert Mbarangolo s'adressant...



Photo : Nadège Ontounou

... aux anciens prisonniers...



Photo : Nadège Ontounou

... qui quittent ensuite les lieux de la détention.

N.O.  
Franceville/Gabon

EN application du Décret présidentiel numéro 00020 du 10 janvier 2018, relatif à la remise gracieuse de peines par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, cent soixante-seize détenus du centre pénitentiaire de Yéné ont recouvré leur liberté mercredi 7 février dernier à

Franceville. C'était au cours d'une cérémonie solennelle tenue sur l'esplanade de la prison centrale, en présence des autorités administratives locales, dont le gouverneur du Haut-Ogooué, Jacques Denis Tsanga, des autorités judiciaires représentées par le procureur de Franceville, Gilbert Mbarangolo, et des corps habillés. A cet effet, 105 condamnés, au nombre desquels 101

Gabonais, une Gabonaise et trois expatriés ont bénéficié d'une remise totale de peines. Par contre, 71 détenus se sont vus accorder une remise partielle. Parmi eux, on compte 63 compatriotes dont une femme, et huit expatriés. Contrairement aux précédentes circonstances de même nature, les prisonniers n'ont pas eu droit cette fois-ci aux conseils du procureur Gilbert Mbaran-

golo, celui-ci se contentant tout simplement de dire "au revoir" à quelques-unes des personnes élargies et, de manière ironique, "à bientôt" à d'autres, présentées comme des habituées du milieu carcéral. C'est, en revanche, le gouverneur qui s'est prêté à l'exercice de sensibilisation des concernés. « La prison, c'est bien pour sanctionner mais c'est aussi un lieu de méditation, de remise en

cause. Chacun de vous est capable d'opérer des choix au sortir de la prison. Votre destin est entre vos mains. Nous vous souhaitons de devenir des citoyens de plus en plus responsables », leur a dit Jacques Denis Tsanga. Selon l'Article 1er du décret, la remise gracieuse de peines est accordée à l'ensemble des condamnés n'ayant subi aucune sanction disciplinaire durant leur détention.

L'Article 2, dont deux femmes ont été bénéficiaires, prévoit une remise totale de peines aux femmes ayant des enfants, non récidivistes, condamnées pour un délit. Situé dans le quatrième arrondissement de Franceville, le centre pénitentiaire de Yéné compte une population carcérale de 438 détenus, soit 223 condamnés et 215 prévenus, indique-t-on.

### Moanda/Vie des associations

## "La chaîne de solidarité de Moanda" au chevet de l'école communale C



Photo : Claude-Médard Minko

Les remerciements des apprenants ont été adressés à l'association par la petite Sarah Océane Avatoli.



Photo : Claude-Médard Minko

Une vue du bâtiment flambant neuf.



Photo : Claude-Médard Minko

Enseignants et élèves ont désormais des lieux d'aisance décentes.

Claude-Médard MINKO  
Moanda/Gabon

Ce sont quatre toilettes modernes que cette association vient de mettre à la disposition des élèves et du personnel enseignant de ladite école, les anciennes latrines ne répondant plus aux normes, notamment en termes d'hygiène et de sécurité.

LA cour de l'école communale C du Mont-Moanda a abrité, vendredi 2 février 2018, la cérémonie de remise des clés d'un bâtiment flambant neuf de quatre toilettes modernes, entièrement financé par l'association "La chaîne de solidarité de Moanda". Cette manifestation avait pour principaux acteurs les élèves, le personnel d'encadrement pédagogique de l'établissement et les parents d'élèves venus nombreux pour la circonstance.



Photo : Claude-Médard Minko

La remise des clés au directeur de l'école.

Intervenant à cette occasion, au nom de l'ensemble des membres de l'association, Renaut Mbindjou a tenu à remercier tous ceux qui ont contribué à l'aboutissement du projet, dont les travaux ont démarré à la mi-novembre dernier et se sont achevés le 1er février 2018. « Il n'y a plus de raisons que vous continuez à aller dans la nature, au risque de vous faire mordre

par des reptiles pour des besoins que vous pouvez dorénavant faire en toute sécurité, dans des conditions d'hygiène acceptables, avec des commodités modernes. Des commodités que nous n'avions pas lorsque nous étions élèves dans cet établissement. Aussi, vous demanderais-je d'en faire bon usage », a-t-il recommandé aux futurs utilisateurs des nouvelles installations.

Le tour est ensuite revenu au directeur de l'école, Jocelyn Ndziya, de prendre la parole. Il a remercié l'association pour la réalisation de cet investissement. Des commodités, a-t-il reconnu, qui vont, à n'en point douter, soulager et les enseignants et les apprenants. Il sera suivi dans ce sens par la représentante des élèves, Sarah Océane Avatoli, élève en 5e année, et

par le représentant de l'association des parents d'élèves. Ces derniers, en plus des remerciements, ont souhaité qu'une cantine soit construite dans l'établissement, afin d'éviter aux élèves de continuer à traverser la chaussée lors des récréations pour se rendre chez le boutiquier d'en face. La remise officielle des clés du bâtiment, suivie de la

coupure symbolique du ruban en guise de mise en service des installations, ont constitué la dernière étape de la cérémonie. Pari donc gagné pour les membres de l'association "La chaîne de solidarité de Moanda", heureux de lire dans les yeux des bénéficiaires, la joie et le plaisir de travailler dorénavant dans un environnement plus sain.



Photo : Claude-Médard Minko

Une vue des parents d'élèves.